



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DES MISSIONS DE PROXIMITÉ

et de la lutte contre la fraude

référente fraude départementale

Affaire suivie par : DH

pref-cni-passeports@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le **16 AOUT 2022**

Le préfet du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes du Haut-Rhin non
équipées en dispositif de recueil

Objet : accompagnement des usagers dans leurs démarches pour obtenir un document d'identité

P.J. : une notice détaillée

Les délais de prise de rendez-vous et de mise à disposition des titres d'identité ont augmenté très significativement ces dernières semaines tant au niveau national que départemental. Dans le Haut-Rhin, pour obtenir un titre, il faut compter actuellement plus de trois mois entre l'obtention d'un rendez-vous en mairie et la mise à disposition du document. Certains dossiers peuvent prendre encore plus de temps.

Par courrier du 1^{er} juin 2022, je vous ai informé de la mise en œuvre du plan d'urgence relatif à ce sujet. Je vous ai sensibilisé aux efforts demandés aux communes équipées pour recueillir les demandes. Je vous invitais à faire preuve de solidarité envers ces communes.

Quatre leviers de nature à soulager les mairies équipées ont été ainsi relevés. Pour mémoire, il vous est demandé de :

- renseigner les usagers sur la constitution de leur dossier grâce à service-public.fr
- inciter fortement les usagers à remplir une pré-demande en ligne et les assister dans la téléprocédure
- renseigner les usagers sur le dispositif APERS (authentification par les empreintes, renouvellement simplifié)
- aider les usagers à la prise de rendez-vous.

Plusieurs communes équipées relèvent toutefois que des communes non équipées continueraient de renvoyer les usagers vers la commune DR la plus proche, sans aucune assistance dans la constitution du dossier ni dans la pré-demande en ligne.

Afin de vous aider à renseigner les usagers, je vous transmets une notice sur les étapes à respecter pour effectuer sa demande dans les meilleures conditions.

Cette notice est communicable aux usagers. J'attire toutefois votre attention sur le fait que les usagers sont parfois peu réceptifs aux informations diffusées seulement par écrit. Je ne peux que vous inviter par conséquent à faire un point de situation individualisé avec l'usager afin de lui apporter des informations complètes préalablement à sa demande en mairie équipée.

J'insiste donc à nouveau sur votre rôle et notamment :

- délivrer à vos concitoyens une liste complète des pièces justificatives **personnalisée** que vous aurez obtenue sur service-public.fr
- assister les concitoyens dans la pré-demande en ligne, la constitution d'un dossier complet et la prise de rendez-vous.

Sur ce dernier point, j'attire votre attention sur le fait que 19 mairies équipées disposent d'un système de prise de rendez-vous par Internet dont certains dédiés à des créneaux d'urgence. Une connexion régulière aux sites Internet des mairies équipées permet d'en bénéficier.

Mes services ont par ailleurs constaté que certaines communes communiquent de manière particulièrement pertinente sur ce sujet sur leur site Internet alors que d'autres délivrent des informations parcellaires voire erronées. Certaines communes ne communiquent même aucune information relative aux cartes d'identité et passeport.

Je me permets ainsi de mettre en avant la rubrique passeport ou carte d'identité du site « les services de l'État dans le Haut-Rhin » :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeports#!/>

Si votre commune ne communique actuellement aucune information relative aux démarches CNI et passeport sur son site Internet, vous pouvez a minima renvoyer vers le site de la préfecture et mettre à disposition la notice jointe au format PDF. Un message relatif à la nécessité d'anticiper ses démarches est également bienvenu.

Enfin, vous rendrez le plus grand service à vos concitoyens en communiquant dans vos bulletins communaux de septembre, octobre et novembre sur la nécessité d'anticiper très largement l'obtention de ses documents d'identité.

*Je reste avec mes services à votre disposition pour échanger
Bonne nuit.*

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Christophe MAROT